

Département de l'Ardèche  
Commune de  
**SAINT ALBAN-AURIOLLES**  
07120

**PROCES VERBAL**  
**Séance du Conseil Municipal du 14/04/2022**

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CLÉMENT, Maire.

**Date de convocation** : Le 08/04/2022

**Ouverture de la séance à** : 19h30

**Appel des membres du Conseil Municipal** et constat du quorum avec 9 présents.

Monsieur le Maire proclame la validité de la séance

**Présents** :

CLÉMENT Nicolas, LUCENAY Jean-Claude, BOICHUT Lison, BESSET Claude, BEAUMEL Cédric, JAUZION-GRAVEROLLE Vincent, VANESSE Carole, SEGRETO Lorraine, LEBRE Jeremy

**Pouvoirs de votes reçus** : Mme MARCHAL Hélène à M. BEAUMEL Cédric  
Mme BOURRA Anaïs à M. BESSET Claude

**Absents** : DAUTELLE Anne-Marie, DEVANCIARD Gilles, CHAILLET Marie-Françoise, THIBON Max

**Lecture de l'ordre du jour** :

1 - Vote des budgets 2022

- Budget Principal
- Budget Boutique Musée
- Budget Atelier Relais

- Budget Point Presse

## 2 - Divers

### **Le Conseil Municipal nomme le Secrétaire de séance : M. BEAUMEL Cédric**

M. le Maire laisse la parole à M. BESSET Claude afin de présenter les chiffres principaux des différents budgets de la commune :

- **Budget Primitif Principal**

#### **Dépenses de Fonctionnement**

- Les charges à caractères général s'élèvent à 480 450€.  
Les principales fluctuations sont :
  - L'énergie en augmentation à près de 60 000€ au regard du contexte économique
  - Les frais d'honoraires en augmentation à près de 40 000€, l'audit sur les assurances représente 19 000 € de cette somme.
- Les charges de personnel s'élèvent à 432 664€ contre 426 506€ en 2021.
  - Personnel titulaire 210 000 € contre 195 000€ en 2021
  - Personnel non-titulaire 45 000€ contre 94 000€ en 2021
  - Rémunération des élus municipaux est de 60 000€ contre 61 000 € en 2021 suite à la démission d'un conseiller délégué.
- Les charges financières sont de 26 000€
- Les dotations mises en réserve (sur les conseils de M. Lagrange, comptable public) sont de 31 740 €.
- Les provisions représentent 7,5% de nos dépenses soit 50 000 €

#### **Recettes de fonctionnement**

- Atténuation de charges pour le personnel utilisé par d'autres EPCI : 68 954 €
- Billetterie du musée : 43 000 €
- Impôts / taxes : 517 836 €
- Dotations aux participations : 302 690 €

### **Dépenses d'investissement**

- Travaux : 50 000 €
- Acquisition de matériel (dont un tracteur pour les services techniques) : 141 000 €
- Achat d'horloges astronomiques pour réguler l'éclairage public : 26 000 €
- Aménagement des terrains « Chambon » : 48 000 €
- Musée Daudet : 34 000 €
- Salle intergénérationnelle (rénovation Foyer Rural) : 221 000 €
- Dolmens : 20 000 €
- Aménagement d'une aire de stationnement Camping-Car : 60 000 €

### **Recettes d'investissement**

- Subventions : 124 681 €
- FCTVA + Taxe d'aménagement : 79 255 €
- Report de la section de fonctionnement : 430 766 €

**VOTE : 11 POUR**

- **Budget Boutique Musée**

### **Dépenses de fonctionnement**

- Charges à caractère général : Provisions pour un montant de 39 000 € car cette année nous commençons l'exercice sans stock de marchandises.
- Résultat reporté : 4 624 €

**VOTE : 11 POUR**

- **Budget Atelier Relais**

**Dépenses de fonctionnement**

- Taxes Foncières : 2 000 €
- Charges Financières : 4 500 €

**Recettes de fonctionnement**

- Loyers : 15 000 €

**Dépenses d'investissement**

- Equipements (Foyer Rural) : 221 000 €
- Remboursements d'emprunts : 119 560 €

**Recettes d'investissement**

- Subventions : 124 681 €

**VOTE : 11 POUR**

- Budget Point Presse

Fonctionnement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Marchandises	5255,00 €	
Virement section Investissement	2630,00 €	
Dotation aux amortissements	952,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>8837,00 €</b>	
Vente Produits		6625,00 €
Opération d'ordre		1318,00 €
Résultat reporté N-1		894,00 €

TOTAL		8837,00 €
-------	--	-----------

**VOTE : 11 POUR**

**Fin du Conseil Municipal :** l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h12.